

GREFFE

29 AVR. 2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

L'Heureux, Louise

De: Dubois, Véronique

Envoyé: 29 avril, 2004 13:06

À: 'gsarault@heenan.ca'; 'micheldavis@rivestschmidt.qc.ca'; 'energie@mblink.net';
'helenesicard@sympatico.ca'

Cc: 'jballard@gazmet.com'

Objet: Suivi sur les frais dossier R-3494-2002

Chers confrères, chère consoeur,

Le 21 avril 2004, la Régie transmettait à tous les intervenants une lettre requérant certaines explications relatives aux frais réclamés pour l'audience tenue dans le dossier mentionné en titre. Cette lettre est jointe à la présente pour votre information.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre, le cas échéant, les explications requises, d'ici **12h le 3 mai 2004**.

Veuillez agréer, chers confrères, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
(514) 873-3303
veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Montréal, le 21 avril 2004

Par télécopieur

Destinataires : Tous les intervenants

Objet : Évaluation du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de SCGM en vue de son renouvellement
Dossier R-3494-2002

Chers confrères,
Chères consoeurs,

La Régie s'apprête à rendre une décision sur les frais encourus par les intervenants dans le dossier mentionné en objet. Conformément à la décision D-2004-51, pour les frais encourus dans le cadre de l'audience, la Régie reconnaît un maximum de huit heures pour la présence effective à l'audience.

L'examen des demandes de remboursement pour les frais encourus dans le cadre de l'audience révèle que ces derniers couvrent dans certains cas des frais de préparation, des honoraires de procureur voire des dépenses afférentes.

La Régie demande aux intervenants concernés de justifier en quoi de telles réclamations sont pertinentes dans le cadre de l'audience qui a servi à présenter l'entente unanime à laquelle le Groupe de travail est parvenue.

Veuillez agréer chers confrères, chères consoeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/sp

c.c. M^e Jocelyn B. Allard, procureur de Société en commandite Gaz Métro